

C'est à pas de caméléon que l'accusation pousse donc ses pions censés coincer l'ancien ministre de la Défense, Edgard Alain Mebe Ngo'o, et ses coaccusés devant le Tribunal criminel spécial (TCS). Si elle a opté d'asseoir les griefs retenus contre les mis en cause «sur pièces», c'est à comptegoutte qu'elle présente ses éléments de preuves aux juges.

Alors qu'on s'attendait à assister à une autre audience fleuve le 19 mars 2(521, avec la suite de la présentation de la tonne des pièces annoncées accablantes, le. ministère public s'est plutôt contenté de verser aux débats cinq documents avant de solliciter un renvoi pour la suite. Cette attitude n'a pas laissé la défense insensible qui a aussitôt criée au dilatoire.

Les documents versés aux débats vendredi dernier proviennent en effet de la «justice belge». Ils renseignent sur deux comptes bancaires domiciliés la KBC Brussel et dans lesquels une partie des fonds litigieux auraient transité. Le 19 mai 2019, celui ouvert comme courant avait un solde de 2566 euros, soit environ 1,6 million de francs, tandis que l'autre destiné à l'épargne disposait d'un solde de 3758,52 euros, environ 2,4 millions de francs a brièvement expliqué le ministère public. «.Seulement!», murmurait-on dans 1e public. Ces pièces ont été admises aux débats.

En fait, pendant l'information judiciaire, le juge d'instruction avait saisi son homologue en Belgique à travers «une commission rogatoire» l'invitant à se prononcer sur un certain nombre de pièces bancaires au centre de l'affaire. Pareil pour la justice française. Mais les documents issus de la commission rogatoire en' direction du juge français sont arrivés alors que l'information judiciaire était déjà clôturée, et le juge d'instruction dessaisi du dossier de procédure. L'accusation a également voulu les verser aux débats, la défense a dit niet.

Après de vives contestations sur la forme, le parquet a préféré sollicité un renvoi. «On se plaît à demander des renvois. Nos clients croupissent en prison depuis deux ans. Pendant ce temps, des gens vaquent à leurs occupations», a lancé l'avocate l'ex-ministre. Les parties se retrouvent ce 29 mars.

A titre de rappel, M. Mebe Ngo'o répond des infractions présumées de «détournement», de «blanchiment de capitaux», «complicité de corruption active» en rapport avec l'acquisition du matériel militaire. H passe en jugement aux côtés de son épouse, Bernadette Minla Nkoulou, du lieutenant-colonel Ghislain Victor Mboutou Elle, de l'inspecteur du Trésor Maxime Mbangue, et à l'ancien directeur adjoint de la banque SCB Victor Menye., tous poursuivis tantôt comme ses coaccusés, tantôt ses complices, dans te cadre de ce procès. Selon l'accusation, les faits ont favorisé un détournement présumé de 60 milliards de francs.

Kalara n°377